



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-6529>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-6529**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24340069400143

Ville : Gignac

Code postal : 34150

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 34

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service de la Commande Publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration (financière) qui précisera le chiffre d'affaires global des 3 dernières années et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des 3 dernières années.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (Modèle DC1), - Déclaration du candidat (Modèle DC2) : Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à 2141-11 du code de la commande publique concernant l'interdiction de soumissionner.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement

technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. -Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché. -Certificats de Qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 17/02/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix des prestations 40 % / Valeur technique de l'offre 60 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Création d'un forage d'essai dans les alluvions de l'Hérault sur la station de captage AEP du Puits du Pont sur la commune de Saint-André-de-Sangonis (34).

Code CPV principal - Descripteur principal : 45262220

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Création d'un forage d'essai dans les alluvions de l'Hérault sur la station de captage AEP du Puits du Pont sur la commune de Saint-André-de-Sangonis (34).

Lieu principal d'exécution du marché : Saint André de Sangonis 34725

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La visite du chantier n'est pas obligatoire. Cependant elle permettra aux entreprises qui le souhaitent de s'assurer d'une part de l'accessibilité du site et d'autre part que les surfaces mises à leur disposition soient suffisantes. Elle permettra également de localiser le point de rejet des eaux. Les entreprises prendront enfin en compte les diverses obligations et contraintes liées au site

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/01/2025